

BILAN



CONSEIL RÉGIONAL
**ENVIRONNEMENT
MONTREAL**

concertation
PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
représentation
sensibilisation
ÎLE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
projets-action
PROTECTION MONTREAL



cremtl.qc.ca

**FORUM « LA TRAME VERTE ET
BLEUE DU GRAND
MONTREAL : L'AFFAIRE DE
TOUS »**

24 septembre 2013 - Montréal

Octobre 2013



Conseil régional de l'environnement de Montréal

Maison du développement durable

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Qc) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télééc. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Suivez-nous!



Rédaction : Emmanuel Rondia, Chargé de projets en environnement, CRE-Montréal

Supervision : Coralie Deny, Directrice générale, CRE-Montréal

Le Forum a été coordonné par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) en collaboration avec le Mouvement Ceinture Verte. Il a été réalisé grâce au soutien financier de la Communauté métropolitaine de Montréal.



Le forum « *La Trame verte et bleue du Grand Montréal, l'affaire de tous* » fut l'opportunité pour les quelque 150 participants de s'informer, de s'outiller et d'échanger sur les actions menant à la création de la trame verte et bleue.

Étape importante d'une mobilisation générale en faveur de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels, l'événement fut l'occasion de se pencher plus particulièrement sur les enjeux et les défis auxquels font face les acteurs municipaux et agricoles.

Ce document présente une synthèse des éléments qui ont émergé des interventions et des échanges de la matinée, posant les jalons des futures actions à poser pour que la Trame verte et bleue du Grand Montréal voie le jour au cours des prochaines années.

Le Mouvement Ceinture Verte a profité de l'événement pour lancer une trousse d'outils citoyenne pour la protection des milieux naturels de la Ceinture verte du Grand Montréal, une carte interactive ainsi que la Déclaration des gardiens de la Ceinture verte.

- La trousse citoyenne s'adresse à tous les citoyens et citoyennes qui se préoccupent de la protection des milieux naturels dans leurs communautés, et qui se demandent : « Qu'est-ce-que je peux faire? ». Elle a été créée afin d'aider à poser des gestes concrets pour protéger un parc, un boisé, une forêt ou tout autre milieu qui serait menacé dans une communauté faisant partie de la Ceinture verte du Grand Montréal.
- La carte interactive des boisées à découvrir et à conserver regroupe déjà un grand nombre de milieux naturels de la région et sera mise à jour régulièrement pour dresser un portrait le plus juste possible du patrimoine naturel.
- La Déclaration des gardiens de la Ceinture verte est un cri du cœur en faveur de la biodiversité de la région écologique du Grand Montréal. Le Mouvement Ceinture Verte invite tous ceux et celles qui se sentent interpellés par cet enjeu majeur à la signer pour signifier leur engagement à participer à la protection du patrimoine naturel de la région.

Ces documents sont accessibles sur le site Internet du Mouvement Ceinture Verte : www.ceintureverte.org



Les actions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Michel Allaire – Coordonnateur Environnement, Communauté métropolitaine de Montréal.

Le défi principal du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) est d'accueillir 320 000 nouveaux ménages tout en assurant la protection des milieux agricoles et des milieux naturels. 57,5 % du territoire étant protégé par la Loi sur la protection du territoire agricole, il est primordial d'impliquer le monde agricole dans la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Les territoires périphériques aux noyaux urbains étant la plupart du temps en secteur agricole, il est nécessaire de créer des réseaux en favorisant la connexion entre les espaces naturels de la périphérie et du centre.

La CMM fait le pari que, plus il y aura d'espaces naturels à proximité des résidences, plus ils seront fréquentés, et plus les habitants en deviendront les gardiens. Elle a choisi d'axer ses interventions selon ses compétences : planification par les règlements et financement par son programme.

Afin de faciliter l'intégration de la Trame verte et bleue au PMAD, l'objectif de protection des milieux naturels a été fixé à 17 %. Des outils ont été mis en place afin d'atteindre cet objectif :

- **Espaces verts** : Une trentaine de bois métropolitains ont été identifiés et devront faire l'objet de mesures de protection par les MRC. La protection par réglementation va s'imbriquer jusqu'au niveau local dans chacune des 82 municipalités de la CMM. La CMM a également publié un guide afin d'aider les MRC à répondre aux exigences de protection des bois ([Identification et protection des bois et des corridors forestiers métropolitains](#)).
- **Espaces bleus** : Les enjeux se situent au niveau de l'accès au fleuve et de la qualité des eaux. La CMM s'implique, en collaboration avec les quatre comités ZIP présents sur le territoire de la CMM, au niveau de la table de concertation sur le fleuve Saint-Laurent. La table aura comme mandat de rédiger et de mettre en œuvre un Plan de gestion intégrée régional pour le secteur qui s'étend de la frontière de l'Ontario au lac Saint-Pierre.



La CMM administre également un programme de financement dans lequel 5 projets métropolitains, répondant à la volonté d'unir les différentes composantes du territoire, ont été identifiés :

- Parc de la Rivière des Mille-Îles
- Sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire
- Parc-Plage du Grand Montréal
- Corridor forestier du mont Saint-Bruno
- Corridor forestier Châteauguay-Léry

À plus long terme, quatre axes de mise en valeur de la Trame verte et bleue seront développés :

- Apprivoiser l'eau
- Aller prendre l'air
- Connaître le passé
- Goûter le Grand Montréal (agro-tourisme, agriculture, produits du terroir)

Site Internet de la CMM : www.cmm.qc.ca



Une trame verte et bleue pour la grande région de Montréal : ses caractéristiques et comment la mettre en place

Coralie Deny - Directrice générale, CRE-Montréal et Karel Mayrand - Directeur général, Fondation David Suzuki (au nom du Mouvement Ceinture Verte)

Le Mouvement Ceinture Verte est un regroupement d'organismes dont font partie le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Fondation David Suzuki. Il œuvre à la création d'une Ceinture Verte dans la région écologique du Grand Montréal, c'est-à-dire au développement d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés et mis en valeur afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité et l'accessibilité à la population. Il est question ici à la fois de vert, de bleu et d'une trame qui relie entre eux les milieux naturels sur l'ensemble du territoire.

Il est primordial de se préoccuper de la Ceinture verte du Grand Montréal car c'est dans ce territoire que se retrouvent : les écosystèmes les plus riches au Québec, les meilleures terres agricoles, la moitié de la population du Québec, le fleuve, les montagnes montéregiennes. La valeur annuelle des services et biens écologiques des écosystèmes du Grand Montréal a ainsi été estimée à 4,9 milliards de \$1.

Assurer une cohabitation harmonieuse de la ville, l'agriculture et la nature

Depuis les années 1960, l'éco-territoire de la Ceinture verte du Grand Montréal a enregistré une perte d'environ 2/3 de ses milieux humides, d'environ 1/2 de ses forêts et d'1/3 ses terres agricoles. Si le développement se poursuit sur le modèle actuel, une perte importante, voire une disparition totale de milieux naturels est à prévoir. Il est donc nécessaire de revoir dès aujourd'hui les pratiques de développement.

La Trame verte et bleue de la CMM représente le cœur de la Ceinture verte du Grand Montréal. C'est l'endroit où les pressions sont les plus fortes et où les interventions sont les plus urgentes.

Pour le Mouvement Ceinture Verte, les interventions importantes sont la protection, la restauration, la foresterie durable, l'aménagement du territoire, l'accessibilité des milieux naturels, la sensibilisation et la mobilisation citoyenne et les pratiques agro-environnementales. Elles s'articulent autour de six orientations :

- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels de la région métropolitaine
- Restaurer la connectivité naturelle entre les milieux pour maintenir la biodiversité

¹ Groupe Agéco. *Le capital écologique du Grand Montréal : Une évaluation économique de la biodiversité et des écosystèmes de la Ceinture verte*. Rapport déposé en février 2013. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.davidsuzuki.org/fr/publications/rapports/2013/rapport-ceinture-verte/>



- Protéger les superficies et la production agricole, dans une optique de renforcement du marché alimentaire local et régional
- Utiliser de manière durable les ressources naturelles de la région
- Créer un mécanisme efficace de planification et de déploiement de la Ceinture verte
- Améliorer le contact du grand public avec la nature et le milieu agricole

Le Mouvement Ceinture Verte s'est fixé des objectifs précis pour les prochaines années.

D'ici 2014 :

- Le statut légal de la ceinture verte est reconnu par les différentes instances gouvernementales, et ces dernières s'engagent à mettre en place et protéger cette ceinture verte.
- Le concept de ceinture verte est intégré dans les schémas d'aménagement des différentes Municipalités Régionales de Comtés (MRC)

D'ici 2015 :

- Le concept de ceinture verte est intégré dans les différents plans d'urbanisme
- Le gouvernement du Québec adopte une loi qui établit le périmètre, le financement, les principes directeurs et les obligations municipales applicables à la protection des milieux naturels dans cette ceinture verte.
- Le financement disponible pour la conservation et la réhabilitation des milieux naturels est rehaussé par la création d'un programme spécifique à la ceinture verte.
- Une structure de concertation est établie pour permettre aux municipalités, aux acteurs gouvernementaux, aux groupes de conservation et aux citoyens de déterminer les priorités de conservation au sein de la ceinture verte.
- Un plan directeur quinquennal est adopté pour définir des objectifs et orienter les actions des acteurs concernés à l'intérieur de la ceinture verte.

D'ici 2020 :

- La connectivité écologique du territoire de la CMM avec la région écologique du Grand Montréal est restaurée.

Pour le Mouvement Ceinture Verte, il est clair qu'il faut passer à l'action dès maintenant et que la réussite de la démarche passera par une implication des différents paliers de gouvernement et une étroite collaboration avec le milieu agricole de la région.

Site Web du Mouvement Ceinture Verte : www.ceintureverte.org



S'inspirer de l'exemple de la Greenbelt de Toronto

Shelley Petrie - Directrice de programme, Friends of Greenbelt Foundation

La Greenbelt de Toronto en quelques chiffres

- 720 000 hectares : terres agricoles pour plus de la moitié du territoire, milieux naturels, villages et villes mais pas de métropoles
- 5500 fermes, majoritairement des entreprises familiales
- Valeur des biens et services écologiques : 2,6 milliards de dollars
- Un réseau cyclable et un sentier de randonnée

Historique de la démarche

Confronté à une disparition rapide des terres agricoles et à une multiplication des conflits d'usage du territoire, le gouvernement provincial ontarien a introduit, en 2005, le **Greenbelt Act**, se donnant ainsi l'autorité légale de développer des politiques pour mettre en place et gérer la Greenbelt (GB). Un moratoire sur le développement urbain est alors décidé et un groupe de travail est mis en place. Ce groupe qui réunit des représentants de l'ensemble de la société (municipalités, agriculteurs, industriels, environnementalistes, viticulteurs, promoteurs, planificateurs urbains, avocats) soumet les recommandations suivantes :

- La frontière de la GB doit être permanente. La définition des limites du territoire a fait l'objet de consultations publiques.
- Il faut adopter une approche systémique des politiques à l'intérieur de la GB. Il ne faut pas uniquement protéger des parties du territoire mais connecter les systèmes entre eux.
- Il faut y inclure les territoires déjà protégés ainsi que les territoires présentant un intérêt pour la province.

Poussant la démarche plus loin en 2010, le gouvernement ontarien permet aux municipalités d'ajouter volontairement des territoires à la Greenbelt.

Des enseignements pour la Ceinture verte du Grand-Montréal :

L'exemple de la GB de Toronto permet de dégager plusieurs éléments facilitateurs, pouvant expliquer le succès d'une telle démarche :

- **Un appui fort du gouvernement provincial.** Dès le début, le gouvernement a piloté la démarche et a joué un rôle majeur dans le financement. Ce leadership a permis entre autres de convaincre les municipalités réticentes à s'engager et à appuyer le projet.



- **Un financement à la hauteur des ambitions des objectifs.** Plus de 50 millions \$ ont été consacrés au développement de la GB depuis 2005.
- **Une démarche collective impliquant l'ensemble des acteurs de la communauté.** L'approche concertée favorise l'adhésion de la population. La GB peut également s'appuyer sur un réseau de leaders issus de différents milieux (Ontario Greenbelt Alliance, leaders municipaux for the Greenbelt) qui agissent comme ambassadeurs.
- **Une frontière permanente** dont les limites ne peuvent être modifiées.
- **L'approche est réglementaire (« must ») et non consultative (« should »).** Les municipalités ont l'obligation de se conformer aux politiques de la GB.
- **Un standard de protection plus élevé à l'intérieur de la GB.** Par exemple, l'ensemble des milieux humides doit être protégé à l'intérieur de la GB alors qu'à l'extérieur, seul les milieux humides d'intérêt le sont.
- **L'intégration de la GB dans un plan de développement plus large dépassant les frontières du territoire ciblé.**
- **Une sensibilisation et une information de l'ensemble de la communauté dans et hors de la GB** (mandat de Friends of Greenbelt Foundation). La fondation établit des ponts entre le milieu urbain et le milieu rural via entre autres l'alimentation locale.

Site Internet The Friends of the Greenbelt Foundation : www.greenbelt.ca



Les défis des acteurs municipaux

Lors de leurs interventions, Madame Nathalie Simon, mairesse de Châteauguay et Monsieur Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines ont soulevé des enjeux et des défis communs.

Les responsables municipaux doivent trouver un équilibre entre le financier, le politique et la pression populaire. Ils doivent concilier la volonté de maintenir et de protéger leurs milieux naturels avec la volonté, tout aussi ferme, d'assurer l'avenir économique de leur municipalité et de fournir les services nécessaires aux citoyens. À ces éléments s'ajoutent des pressions insistantes de la part de promoteurs immobiliers.

Les municipalités n'ont pas les ressources financières suffisantes pour acquérir des terrains et doivent souvent consacrer de l'argent pour se défendre face aux promoteurs immobiliers. Le ratio dollar / hectare est souvent très peu avantageux, des sommes importantes devant être dépensées pour acquérir de petites parcelles de terrain. Ce constat est semblable au niveau des organismes de protection des milieux naturels qui peinent à acquérir des territoires vu leur coût très élevé.

Se pose la question centrale pour les décideurs municipaux : Où trouver l'argent?

Les municipalités ont besoin d'un support financier extérieur pour maintenir l'accès au milieu vert, champêtre et patrimonial (notamment les paysages) et doivent aller chercher de nouveaux revenus. Une avenue proposée lors du Forum passe par la mise en place d'un mécanisme permettant de compenser financièrement les municipalités qui posent des gestes concrets en ce sens, donnant accès et entretenant leurs milieux naturels. Dans cette optique, la valorisation économique des services et biens écologiques de la Trame verte et bleue apporterait des éléments de réponse à cet enjeu de financement. Une autre proposition de financement repose sur le partage de la croissance. À cet égard, une intervenante dans la salle a mentionné que la CMM a le pouvoir d'établir un mécanisme afin d'assurer une distribution de l'argent entre les municipalités qui prend en compte leurs réalités (certaines municipalités ne peuvent par exemple plus croître, l'ensemble de leurs terrains étant occupés). Une révision de la fiscalité municipale permettrait également de diversifier les revenus des municipalités. Elles seraient alors moins encouragées à développer l'ensemble de leur territoire au détriment des terres agricoles, milieux humides et boisés.

Les intervenants municipaux soulignent également que bien que le PMAD soit venu asseoir l'idée d'une Trame verte et bleue, il est nécessaire d'aller plus loin, avec l'engagement des paliers de gouvernement supérieurs.



Enfin, afin d'éviter d'avoir des disparités importantes dans les actions en faveur des milieux naturels entre les municipalités, il est nécessaire d'adopter une approche globale, impliquant l'ensemble des municipalités présentes sur le territoire. Actuellement, alors que certaines municipalités font des efforts de protection de leurs milieux, d'autres favorisent un développement immobilier soutenu, permettant d'augmenter leurs revenus, ce qui contribue à accentuer les écarts entre les municipalités. L'instauration du principe de péréquation viendrait atténuer ce phénomène de distorsion.

Reconnaissance, communication et sensibilisation

Les municipalités actives dans la protection des milieux naturels sont encore peu nombreuses. Afin d'appuyer les élus porteurs d'une telle vision, il est important de reconnaître leur engagement et de partager les pratiques exemplaires avec les décideurs des autres municipalités.

Il est également primordial d'assurer une communication et un partage des informations entre les élus et les citoyens (via l'organisation d'événements, de conférences d'experts) afin d'effacer le décalage qui existe entre les élus et la population. Sensibilisés et mieux informés, les citoyens pourront à leur tour se mobiliser pour la protection des milieux naturels. Ils seront également mieux outillés pour questionner leurs élus et les amener à poser des gestes concrets sur le territoire de leur municipalité.



Les enjeux du milieu agricole

Le milieu agricole est au cœur de la Ceinture verte du Grand Montréal. Les témoignages de deux agriculteurs ainsi que des panélistes de la table ronde : *Agriculture et biodiversité, comment préserver et mettre en valeur les milieux naturels sur les terres agricoles* ont mis de l'avant plusieurs enjeux et défis à intégrer dans la réflexion.

Les éléments qui suivent sont une compilation des interventions de :

- *Sylvain Gascon, Agriculteur, Ferme CHATRAC SENC*
- *Jocelyn Leclair, Agriculteur, Les Fermes Leclair et frères Itée*
- *Simon Marmen, Coordonnateur Environnement, aménagement et services-conseils, Union des producteurs agricoles*
- *Claude Grondin, Directeur des initiatives fauniques, Fondation de la faune du Québec*
- *Julie Ruiz, Professeure, Département des sciences de l'environnement, UQTR*

Un élément central ressort des échanges : **Pour que la mise en place de la Ceinture verte du Grand Montréal se fasse de manière efficace, elle ne doit pas être imposée au milieu agricole.**

Enjeu de la cohabitation

La zone agricole n'est pas un terrain de jeu ou un coin de verdure. L'agriculture est une activité économique et les agriculteurs vivent de la vente de leurs récoltes. Un agriculteur qui choisit de préserver ou de créer un milieu naturel se prive de superficies de terres à cultiver; il doit donc être soutenu dans cette voie en plus d'être convaincu des bienfaits qu'il peut en retirer.

Il est primordial de prendre en compte la réalité du monde agricole dans le développement de la Ceinture verte et de donner la parole aux agriculteurs tout au long de la démarche.

Créer des espaces de dialogue et apprendre à travailler ensemble

Le succès passera par un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs. Il est primordial de créer des occasions de dialogue où chacun des acteurs peut venir partager ses craintes, ses préoccupations et ses idées quant au développement de la Ceinture verte.



Éléments favorisant l'adhésion de tous :

- Un leader dans le milieu agricole, qui permet de regrouper la communauté agricole et d'aller rejoindre les non-convaincus
- Une ressource agissant comme mobilisateur tout au long du projet
- Des acteurs-experts ayant la volonté et la capacité de travailler ensemble

Une approche globale

Les pratiques interagissent sur les différents écosystèmes et les espèces que l'on retrouve en milieu agricole. Les exemples présentés lors du Forum illustrent comment les projets peuvent à la fois répondre à des problématiques associées à l'activité économique (ex. corridors de vents, inondations des terres) et apporter un plus en terme de protection et d'amélioration des milieux naturels. Afin d'appuyer la mise en place de projets, il va être important de faire reconnaître la valeur des biens et services écologiques des pratiques en milieu agricole par l'ensemble de la collectivité.

Une approche territoriale

Une connaissance des territoires et des enjeux centraux de chacun d'entre eux est prépondérante pour la réussite de la démarche. L'approche par bassin versant est préconisée et déjà expérimentée dans plusieurs projets.

Un soutien aux agriculteurs

Les agriculteurs ont besoin de soutien pour améliorer la biodiversité sur leurs terres et pour préserver les milieux naturels. Il est important de fournir un accompagnement afin de faciliter la réalisation de leurs projets. Plusieurs organisations travaillent déjà en étroite collaboration avec le milieu agricole : MAPAQ, organismes de bassins versants, Fondation de la faune, UPA.

Communiquer et documenter

Afin de favoriser la multiplication des initiatives, les résultats et les bonnes pratiques doivent être partagés et diffusés et les actions menées par les agriculteurs doivent être reconnues et soulignées. Il est également important de veiller à l'actualisation des connaissances et à la mise en place de mécanismes favorisant le transfert des connaissances aux producteurs.

Enfin, il faut mesurer et documenter l'efficacité des mesures afin de démontrer les bénéfices qui accompagnent le passage à l'action.



Le paysage comme élément de convergence entre les populations agricole et non-agricole

Parmi les approches suggérées afin de faire émerger et d'appuyer des projets impliquant le milieu agricole, le travail sur et par le paysage constitue une piste à développer. Plusieurs projets visant l'intégration du thème du paysage dans le milieu agricole sont actuellement menés au Québec² (MRC des Maskoutains) et en France³.

Le paysage constitue une porte d'entrée concrète pour alimenter la réflexion et favoriser les échanges (entre autres autour des valeurs qui lui sont associées).

Exemple : un travail visuel sur le paysage (via des montages photographiques), permet de rapidement prendre conscience de l'impact des actions posées et offre un espace commun de discussion.

Cette approche représente un défi culturel car elle demande de dépasser l'association « bon agriculteur – paysage uniformisé » pour façonner un paysage qui répond aux attentes des populations et des écosystèmes.

La création d'un paysage de qualité a de multiples retombées positives pour la communauté : attrait et rétention de la population, hausse de la valeur foncière, liens entre le paysage de qualité et le produit de qualité.

Les enjeux du financement

Les ressources financières pour appuyer les projets sont actuellement limitées. Les intervenants préconisent un financement flexible afin de favoriser la réalisation des projets. Ce financement doit, entre autres, comprendre une partie consacrée au suivi du projet afin de s'assurer de sa pérennité.

Des outils de financement doivent également être mis en place afin de supporter les agriculteurs qui en choisissant de protéger ou de restaurer un milieu naturel se privent d'un revenu associé à la récolte de ces terrains.

² Ruiz, J., Domon, G., Jambon, C., Paquin, C., Rousselle-Brosseau, L.-P. (2012). Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain. Le diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Université du Québec à Trois-Rivières, 87 p.

³ Projet APPORT - <http://www.agriculture-et-paysage.fr/>



Conclusion

Le forum « *La Trame verte et bleue du Grand Montréal, l'affaire de tous* » constitue une première étape importante dans la mise en place de la Ceinture verte du Grand Montréal. Les différents intervenants ont soulevé une série d'enjeux et de défis auxquels ils font (et devront faire) face. Avec une portion importante du territoire située en zone agricole, l'adhésion et la collaboration avec le milieu agricole s'avèrent déterminantes pour la réussite de la démarche.

La question du financement fut au centre des échanges de la matinée. Des mécanismes de financement devront être mis en place afin de supporter les efforts des organismes, des municipalités et des organisations concernées par la Ceinture verte.

Enfin, il faut poursuivre le travail de sensibilisation des différents acteurs présents sur le territoire. Car, bien que le forum ait mis en avant des réalisations exemplaires, il reste de nombreux intervenants à mobiliser afin de faire du projet une démarche globale, participative et bénéficiant de l'adhésion du plus grand nombre. Car, comme le titre du forum le rappelle, la Trame verte et bleue du Grand Montréal, c'est l'affaire de tous!

Pour en savoir plus

- Site Internet du Forum : www.cremtl.qc.ca/evenement/2013/forum-trame-verte-bleue-grand-montreal-laffaire-tous
- Site Internet du Mouvement Ceinture Verte : www.ceintureverte.org

